

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CAPET INTERNE / CAER CAPET PRIVÉ
recrutement des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique
de l'enseignement privé sous contrat**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option design
Session 2015

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury**

2015

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves du concours 2015	3
Composition du jury 2013	5
Résultats de la session 2015 du concours	6
Présentation générale	7
Épreuve d'admissibilité 2015	
Lecture du dossier de RAEP : rapport du jury	9
Épreuve d'admission 2015	
Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat	11

Descriptif des épreuves du concours interne de recrutement des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique.

Épreuve d'admissibilité

Épreuve d'admission

1. Épreuve d'admissibilité :

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) coefficient 1.

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il **note de 0 à 20**. Le dossier est soumis à une **double correction**. Il n'est pas rendu anonyme

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x 29,7cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5cm ; à partir du bord (en tête et pied de page) : 1,25cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, **sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être **attestée par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite;
- la structuration du propos;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

2. Épreuve d'admission

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Coefficient 2.

Durée : travaux pratiques : 4heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1heure ;

Durée de l'exposé : 30 minutes ;

Durée de l'entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et, organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques à partir d'un ou plusieurs protocoles et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou de classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, **dix minutes maximum** pourront être réservées à un échange **sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

L'attention des candidats pour la session 2014 doit porter sur les nouveaux textes concernant la nouvelle formation des enseignants :

Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation **B.O n° 30 du 25 juillet 2013** (arrêté du 1^{er} juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

COMPOSITION DU JURY option Design

(Arrêté de Novembre 2014)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Muriel JANVIER Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Isabelle BASQUIN Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de Versailles
M. Noé BRAND	Professeur agrégé C.N Académie de Versailles
M. Louis BREMONDI	Professeur certifié CN <i>Privé sous contrat</i> Académie de Lyon
Olivier CARTELLIER	Professeur certifié CN <i>Privé sous contrat</i> Académie de Lyon
Éliane COUDERT	Professeure certifiée CN <i>Privé sous contrat</i> Académie de Lyon
Véronique CURA	Professeure certifiée CN Académie de Lyon
Marie FOUNEAU	Professeure agrégée CN Académie de Versailles
Marie-Pierre GANDOIN	Professeure certifiée CN Académie de Créteil
Florent GÉRAUD	Professeur agrégé CN Académie de Rennes
Bruno JACQUEMET	Professeur agrégé CN Académie de Nancy-Metz
Katelle LEFEVRE	Professeure certifiée CN Académie de Rennes
Béatrice LEROUX	Professeure certifiée CN Académie de Caen
Florence RAOULT	Professeure certifiée HCL Académie de Créteil
Pierre ROYNEAU	Professeur certifié HCL Académie de Rennes
Marie-Noëlle YVONNET	Professeure agrégée CN Académie de Créteil

RÉSULTATS DE LA SESSION 2015 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET Interne CAER CAPET Privé option Design : **2**

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats inscrits au CAER CAPET Privé option design : **42**

Nombre de candidats ayant présenté l'épreuve d'admissibilité : **23**

Nombre de candidats admissibles : **8**

- **Admission.** Les 8 candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

Nombre de candidats admis au CAER CAPET Privé option design : **2**

Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admissibilité :

Sont concernés 23 candidats option design, les notes vont de :

- **04,00 à 16,50**
- Moyenne des 23 présents à l'épreuve d'admissibilité : **09,08**
- Moyenne des 8 candidats déclarés admissibles à l'épreuve d'admission : **13,09**

Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admission des 8 candidats admissibles :

les notes vont de :

- **04,83 à 16,67**

Moyenne de ces 8 candidats à l'épreuve d'admission :

- **09,37**

Moyenne générale des 8 candidats (Admissibilité + Admission)

- **10,61**

les notes vont de : **16,67 à 04,83**

Notes d'admission des 2 candidats reçus :

Les notes vont de **18 à 13,50**. Leur moyenne à l'épreuve d'admission : **15,75**

La moyenne générale des deux candidats admis à l'option design, sont de : 16,67 et 13

Pour ce CAER CAPET privé option design

La moyenne sur 20 des candidats présents à l'épreuve d'admission est de : **09,38**

La moyenne sur 20 des candidats admis à l'épreuve d'admission est de : **14,84**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Pour ce concours interne session 2015 seule l'option design était ouverte, deux postes étaient essentiellement ouverts à l'enseignement privé sous contrat.

L'effectif inscrit à cette session 2015 est de 42 inscrits dont seulement 23 candidats ont proposé un dossier de RAEP à l'attention des membres de jury. Ce dossier est noté sur 20.

Les critères d'appréciation concernant la lecture du dossier de RAEP répondent à la définition même et aux attentes de cette épreuve. Ils sont ainsi énoncés :

- Le choix de l'activité décrite est pertinent.
- Les enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite sont maîtrisés.
- Le propos est structuré.
- La situation exposée est analysée avec une distance critique.
- Les choix didactiques et pédagogiques opérés sont justifiés de manière argumentée.
- Le dossier fait preuve d'une qualité d'expression et d'une maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Académies représentées par les candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :

Aix-Marseille : 1 candidat – Bordeaux : 1 candidat – Caen : 1 candidat - Clermont-Ferrand : 4 candidats-
Grenoble : 1 candidat – Lille : 6 candidats– Montpellier : 1 candidats – Poitiers : 1 candidat Rennes : 2
candidats – Toulouse : 1 candidats - Orléans Tours : 2 candidats - Paris /Versailles /Créteil : 2 candidats

Le taux de représentation féminine et masculine inscrits :

- option Design CAER : 35 femmes inscrites pour 19 présentes
7 hommes inscrits pour 4 présents

Candidats retenus pour l'épreuve d'admission :

- CAER = 6 femmes et 2 hommes

Leurs titres :

- Master
- M1 ou équivalent

Lauréates : 2 femmes

Les jurys ont lu, étudié et évalué avec une très grande rigueur les dossiers de RAEP, en observant scrupuleusement les critères énoncés dans la réglementation de l'épreuve. Il faut rappeler aux candidats que ce dossier est noté sur 20. Il doit répondre aux critères énoncés ci dessus. Il doit aussi respecter scrupuleusement les consignes qui imposent le cadre réglementaire de présentation (nombre de pages – polices de caractère - corps de lettre – annexe etc...

Je ne saurais que trop inciter les futurs candidats à lire attentivement la description des épreuves de ce concours.

Ce concours a pour but d'évaluer la projection professionnelle d'enseignants titulaires (PLP arts appliqués), contractuels. Ce concours doit être préparé avec un travail sérieux, comme tout concours d'ailleurs. J'incite les futurs candidats à se distancer de leur pratique quotidienne en adoptant une

posture critique, d'être au fait des réformes institutionnelles et de connaître parfaitement les programmes et référentiels des différentes formations pour correspondre aux exigences scientifique et technologique de la discipline et du métier d'enseignant.

Je leur conseille aussi de s'intéresser aux textes portant sur la rénovation du collège pour mieux appréhender l'élève qui arrive en seconde dans l'objectif de suivre une filière arts appliqués. À propos de la seconde d'ailleurs, je ne cible pas ici uniquement la seconde à enseignements d'explorations "création et culture design" mais aussi toutes les secondes de la voie technologique au regard desquelles les élèves peuvent entrer en première de BAC STD2A.

Les deux lauréats de cette session 2015 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Certes il n'y avait que deux postes, d'autres candidats n'ont pas démerité. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt porté à la rénovation de la voie technologique et à ce qu'elle soutient et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Les membres du jury s'attachent pour chaque session à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie pour la qualité de leurs échanges et de leurs réflexions à la suite des épreuves et les travaux scrupuleux qu'ils fournissent pour que ce rapport soit avant tout un réel outil de préparation sur lequel les candidats doivent s'appuyer.

Cela leur permet de mieux percevoir les attendus du concours et de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement du design et des métiers d'Art.

Je remercie l'équipe de direction de l'école Boule pour son accueil, Monsieur Frédéric Poussin Chef de travaux et les personnels techniques qui ont accueilli pour cette session 2015 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Mes remerciements s'adressent aussi très sincèrement aux deux vice-présidentes Mesdames Muriel Janvier et Isabelle Basquin ainsi qu'aux rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations pendant le déroulé de ce concours.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art

Présidente du concours

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Étude et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Coefficient 1.

Rapport coordonné par les vice-présidentes
présenté par :

Éliane Coudert- Marie-Pierre Gandoin- Bruno Jacquemet- Florent Géraud et Louis Bremondi
selon les observations et commentaires de Mesdames et Messieurs les membres du jury .

Premier regard sur la forme des dossiers :

Le jury a apprécié globalement le bon respect des recommandations rédactionnelles : emploi de la police de caractère "Arial", corps : 11 points, texte pleine page,...

Néanmoins, un enseignant d'arts appliqués doit pouvoir jouer avec les recommandations normatives et habiter un peu plus son document avec notamment les graisses de la typographie, surlignage... Il peut également mieux hiérarchiser visuellement les textes, encourager à distinguer clairement les titres, sous-titres et autres paragraphes avec un système de marge un peu plus important par exemple. Ces efforts de mise en page doivent permettre de mieux hiérarchiser la lecture et conforter la compréhension du propos.

Un ou deux candidats ont tenté des appropriations personnelles relativement complexes mettant à mal la compréhension du contenu.

La clarté des dossiers est variable en raison d'une présentation parfois rudimentaire ne facilitant pas la lecture et en raison du manque de liens entre le texte et les annexes.

De fait, la bonne compréhension des images proposées exige de veiller à la qualité de leur numérisation, de bien les légender en les articulant au contenu exposé.

L'importance des annexes :

Les annexes, incluant des références dans les domaines des arts appliqués, mériteraient d'être plus nombreuses et précisées, commentées afin de soutenir le travail engagé du candidat.

Malgré le cadre imposé, il serait souhaitable que ces annexes soient ainsi mieux mises en valeur et justifiées car leur rôle est important pour la compréhension par le jury des processus mis en œuvre ; elles témoignent grandement de la pratique pédagogique.

Le jury a apprécié la présence dans les annexes, du sujet et des grilles d'évaluations associées. Ces éléments permettent en effet de bien saisir les tenants et aboutissants des séquences envisagées.

Un certain nombre de dossiers intègre des références en annexes mais sans qu'il y ait trace d'une réflexion sur leur place dans le dispositif. Qu'apportent-elles précisément aux élèves ? À quel moment leur en parler ? Comment leur montrer ? Comment les questionner ? Pour en tirer quoi ?

Le fond du dossier :

L'ensemble des dossiers fait preuve d'une bonne qualité d'expression et d'une maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Certains dossiers trop exhaustifs ou au contraire trop denses ont eu tendance à perdre le jury.

Par ailleurs, il serait intéressant d'avoir une focale sur l'échelle de la séquence choisie et qui ferait apparaître de manière plus évidente les positionnements, les attentes, les objectifs du candidat au regard de la production d'une classe ; d'où l'importance des annexes qui pourront confirmer et compléter les orientations pédagogiques du candidat.

Le jury remarque que les propos, s'ils s'ancrent généralement dans une réalité de terrain, manquent de précision sur la posture du candidat au sein de l'équipe et dans la classe. L'usage du "Je", de manière répétée, induit une perception de l'acteur de la séance éloigné des élèves. Une attention devrait être portée sur la vie de la classe, et plus particulièrement sur les interactions avec la classe, et montrer de manière plus évidente les relations pédagogiques professeur/élèves et leurs modalités. C'est ainsi que le candidat peut démontrer rigoureusement la pertinence et l'intérêt de ses choix pédagogiques. Dans l'ensemble, les dossiers proposent peu d'analyse des séquences proposées, se limitant à des discours descriptifs et narratifs au regard des écueils constatés. Peut-être serait-il opportun de formuler des hypothèses alternatives aux séquences imparfaites.

Le candidat doit être capable de faire preuve de distance critique quant à sa pratique.

Il semble nécessaire d'identifier à posteriori, ce qui a fonctionné ou, au contraire, a posé un problème et de tenter une remédiation, une pédagogie alternative. Par ailleurs, il serait tout aussi intéressant de communiquer les points de vues des élèves, c'est-à-dire identifier et prendre en compte leurs ressentis quant à la demande, leurs réactivités, les divergences dans leurs pratiques et leurs réponses...

Durant la rédaction de leur séquence, les candidats doivent clairement distinguer le cadre pédagogique (aspect théorique) et ce qui est réellement de leur action en classe et au sein de l'équipe (mise en pratique). Le jury constate ainsi peu de témoignages de la posture de l'enseignant dans la classe, sur l'évaluation et le rendu à la classe. Le profil de la classe, et les résultats qu'elle peut produire, est rarement présenté.

Le dossier devrait évoquer les questionnements et les choix avant et après l'activité, révéler le degré d'implication du candidat.

Le vocabulaire spécifique, technique, à la fois du pédagogue et à destination des élèves, manque de précision dans plusieurs dossiers. C'est pourtant un élément essentiel dans les différents apprentissages en design comme en métiers d'art.

Les résultats de l'admissibilité

Moyenne des 23 candidats : **09,07 / 20**

Note maximale : **16,50**

Note minimale : **04,00**

Moyennes des 8 candidats admissibles **13,09**

ÉPREUVE D'ADMISSION
Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.
Coefficient 2.

Rapport coordonné par les vice-présidentes
présenté par :
Éliane Coudert- Marie-Pierre Gandoin- Bruno Jacquemet- Florent Géraud et Louis Bremondi
selon les observations et commentaires de Mesdames et Messieurs les membres du jury .

Le jury profite de ce rapport pour rappeler ses attentes en matière de pédagogie et de qualités humaines à travers cette épreuve. Nous savons l'exercice délicat de devoir exposer une séance fictive devant un jury composé d'enseignants confirmés. Néanmoins, la méthodologie, le goût pour l'investigation, l'expérimentation, l'échange régulier avec les élèves, et plus particulièrement le recul critique sur sa pratique sont des éléments appréciés. Par ailleurs, une culture d'arts appliqués – capable d'associer les connaissances artistiques à des connaissances et savoir-faire techniques, un regard attentif sur le monde d'aujourd'hui – semble être le socle de tout projet pédagogique. Enfin, il semble évident que les candidats doivent s'emparer des documents officiels (via les sites internet : *éduscol*, *legifrance*, *designetartsappliqués*) et en tirer, par une lecture attentive, des connaissances et des réflexions sur les approches et démarches pédagogiques à construire. Plus que d'apprendre ces textes, il est incontournable de les comprendre pour ensuite se les approprier et les réinvestir dans une situation de classe.

• **Le profil :**

Les candidats de cette session retenus à l'admission présentent des profils différents de par leurs cultures, leurs compétences, leurs approches,... Ainsi, ces qualités se sont révélées pleinement au cours de l'épreuve et ont permis généralement d'engager un échange équilibré et intéressant avec les membres du jury. Les candidats faisant preuve à la fois d'écoute, de recul critique, motivés par l'envie de développer et d'affiner leur pédagogie ont su clairement se distinguer, quand d'autres, moins à l'écoute, ont laissé dans le doute les membres du jury. Certains n'ont pas su démontrer leur juste connaissance des documents officiels, ce qui est préjudiciable dans le cadre de la soutenance.

• **La lecture et l'appropriation des documents :**

Les candidats sont amenés à observer et analyser méthodologiquement des documents issus du monde du design et des métiers d'art. Ces documents, généralement visuels (photographies ou dessins) exposent à la fois une situation, un contexte (historique, culturel...), des notions ou des principes. La lecture que le candidat fait des documents est en soi un moment important de l'épreuve. Il est par ailleurs tout aussi précieux de pouvoir rendre évidente une analyse comparée qui permettra de faire apparaître des informations utiles à la construction d'une séquence. Durant la soutenance, plusieurs candidats ont pris soin – et pris le temps – d'exposer avec des moyens modestes (mind-mapping, tableau sur feuilles A3 ou tableau paperboard mis à disposition) leurs analyses, mettant en évidence leurs approches et leurs déductions. Cela démontre de leur part l'envie et l'intérêt de faire apparaître les tenants et aboutissants de leur démarche pédagogique.

Le jury a pu regretter que certains candidats en restent à une lecture encore trop descriptive et dénotative. Cette approche un peu courte n'a pas permis d'ouvrir l'étude des documents sur des pistes pédagogiques pertinentes et fertiles en matière de créativité et d'investigation.

• **L'appropriation des documents :**

Puisqu'il est question de construire une séquence pédagogique à partir de ces documents, les candidats doivent faire preuve d'un discernement suffisant pour repérer des éléments de différentes natures (processus, usages, connotations...) et conduire ces derniers vers une analyse comparée fertile et pertinente. La plupart des candidats ont su mener cet exercice avec une certaine efficacité et présenter à l'issue de l'analyse de leurs documents des pistes pédagogiques louables sinon même intéressantes, correspondant bien à des préoccupations d'arts appliqués.

Cependant, certains documents ont été peu ou mal analysés et restitués, tant l'écart entre leurs contenus intrinsèques (éléments techniques, conceptuels...) et la projection de la séquence était important. Le thème associé aux documents disparaissait au fil de la présentation. Or, le thème doit rester au cœur des préoccupations pédagogiques ; c'est lui qui nourrit la leçon et garantit le lien entre les tenants et les aboutissants. Ce n'est en rien un prétexte de départ.

• **L'articulation de l'analyse des documents avec la présentation pédagogique :**

L'appropriation des documents ayant été, pour une majorité de candidats, jugée satisfaisante, le jury a également observé une prudente mise à distance du contenu des documents, permettant d'écarter des pistes pédagogiques d'un autre âge, de type "à la manière de..." Les candidats ont donc bien su faire ressortir des notions qui pourront être à nouveau questionnées par l'enseignant et les élèves dont il a la charge.

Rares ont été les situations où le jury a constaté des articulations prenant les documents comme modèle et aboutissant à des séquences répliques (document "métiers d'art – céramique = leçon métiers d'art céramique) qui ne favoriseront pas l'investigation que le jury souhaite observer durant la présentation de la séquence.

De rares candidats se sentent encore dans l'obligation d'aller vers la performance quantitative d'informations et de connaissances, ce qui tend à un exposé de surface, écartant une pédagogie "plus actionnelle" qu'il faut souhaiter observer en design et en métiers d'art.

• **Les niveaux, les objectifs, la classe :**

Une étape importante pour le jury qui va pouvoir évaluer dans un premier temps l'adéquation des objectifs pédagogiques que le candidat propose avec les objectifs des enseignements d'exploration en filière STD2A ou filière post-baccalauréat (Mise à Niveau d'Arts Appliqués, BTS ou DMA). Les candidats ont généralement bien su situer le niveau de leurs demandes avec celui de la classe, bien que plusieurs détails, comme la gestion du temps notamment, soient encore perfectibles... Une minorité de candidats a cependant annoncé des séquences dont les objectifs n'étaient pas en rapport avec le niveau ou les objectifs de la classe, ce qui peut être encore discuté et corrigé durant l'échange avec le jury ; mais il faut signaler, dans cette minorité, quelques candidats qui ont souhaité défendre des séquences aux allures de travaux pratiques d'un autre temps où les compétences à développer se limitent à celles d'un exécutant. Le jury n'a pu acquiescer et soutenir de pareilles leçons. En se basant sur les recommandations des documents officiels, le candidat doit comprendre que la créativité, l'investigation et plus généralement la réflexion, en vue d'une relative autonomie, sont au cœur des programmes d'arts appliqués sur les niveaux secondaires et les premiers niveaux du post-baccalauréat.

Plusieurs candidats ont pris le temps de présenter une situation tangible de la classe avec laquelle ils souhaiteraient engager leur leçon en précisant par exemple les prérequis, le moment dans l'année où ils envisagent de proposer leurs séquences,... Cela démontre une envie et un besoin de se projeter dans une réalité professionnelle.

• **Les pôles transversaux :**

Il a été remarqué que les autres pôles transversaux étaient trop peu sollicités durant les présentations pour engager l'enseignant et ses élèves dans une pédagogie plurielle où les apprentissages, les connaissances et autres savoir-faire s'articulent et peuvent se conjuguer à travers la mise en forme d'un

projet. Le jury a constaté qu'un bon nombre de candidats faisant chemin seul devant leur classe, perdant toute opportunité d'enrichir leur cours avec l'aide des collègues d'arts appliqués ou des autres disciplines. On note cependant quelques candidats qui ont fait le choix de construire collégalement leurs séquences, tissant ainsi des liens qui vont généralement créer une dynamique de travail durable, et conforter la concrétisation de projets. Ces personnes témoignent de l'ouverture d'esprit attendue et de leurs aptitudes à enseigner au contact de plusieurs profils de personnes (élèves, collègues, personnels du lycée...).

• **Les moyens pédagogiques :**

La présentation d'une séquence ne peut se faire d'une seule approche abstraite et distante de l'établissement scolaire, et plus généralement d'un contexte général qui peut englober l'architecture du lycée, l'actualité culturelle de la ville, le projet d'un voyage scolaire, ... Les candidats ont ici, pour une moitié relative, su appuyer leurs séquences sur des éléments concrets de la vie au lycée, démontrant alors leur attention quant aux lieux où ils travaillent. Ainsi, à travers des explications détaillées, des plans de salles et autres schémas, le jury a pu se rapprocher des scénarii envisagés par ces candidats. Cette attention à l'environnement de travail doit conduire le candidat à expliquer sa manière de procéder, exposer toutes sortes d'outils organisationnels (plan de salles, planning) permettant la mise en œuvre dans l'espace et le temps ainsi que la réussite de sa séquence. Il est important pour le jury de pouvoir comprendre comment l'enseignant se situe dans sa salle de classe et de se représenter les relations qu'il entend mettre en place avec ses élèves selon les contraintes et les besoins qu'engendre la séquence.

Le jury a pu constater que l'ensemble des candidats avait bien orienté les séquences vers des projets oscillant entre design et métiers d'art, faisant alors appel à des dispositifs nécessitant quelques réflexions et précisions. Plusieurs candidats ont pris le temps de revenir sur les prérequis des élèves et d'engager de manière cohérente ces mêmes élèves vers des pratiques exploratoires probablement intéressantes pour la classe. Il faut également préciser les conditions humaines et matérielles qui vont garantir la réussite de la séquence. En questionnant les outils mis à disposition, les supports, ainsi que l'organisation spatiale de la classe (disposition des tables, éclairage, vidéo-projection, ...), le candidat est amené à mesurer la complexité de sa séquence, de la préparation jusqu'à la transmission avec les élèves.

• **La temporalité :**

Le terme de séquence de formation induit bien la notion de temporalité, de même que le terme de séance, temps constitutif de la séquence. Le jury constate que la mesure des temps de formation a été généralement mal appréhendée. Les candidats, souvent ambitieux pour leurs élèves, conçoivent globalement de longues séquences sans rythme dans lesquelles la classe et l'enseignant risquent de se perdre. Présidées par l'idée que le projet doit absolument aboutir à des réalisations concrètes et tangibles, ces séquences dissolvent les objectifs initiaux. Les séances qui s'étalent ainsi sur plusieurs semaines ne permettent pas dans les niveaux secondaires d'imaginer des apprentissages fructueux et satisfaisants pour l'élève.

La temporalité d'une séance, si elle est bien questionnée, doit permettre de conduire rigoureusement les élèves vers des résultats cohérents desquels il est possible de débattre ensuite avec eux et qui posent également moins de difficultés pour l'évaluation.

• **L'entretien avec le jury :**

Le temps de l'échange est un moment précieux pour apprécier les qualités et aptitudes de la personne - candidate. Le jury a profité de ces minutes pour revenir sur les temps forts de la présentation de première partie de l'épreuve ainsi que sur les zones d'ombres qui auraient mérité des précisions sinon des remises en question. L'état d'esprit du jury est ici bienveillant, cherchant alors à remédier aux

lacunes, à rebondir sur des hypothèses probablement plus ajustées au niveau et aux besoins des élèves.

Parfois gênés par un stress louable, les candidats ont su dans leur majorité démontrer leur capacité à dialoguer, à écouter et à apporter des réponses. Un temps de réflexion est possible et le jury, dans sa bienveillance, tolère quelques blancs. Le candidat doit dans ce temps de questions-réponses accepter le jeu d'aller là où le jury peut le conduire. Il ne s'agit donc pas d'imposer une parole contre une autre mais de songer dans ces minutes à ce qui pourrait encore s'affiner à travers, les moyens, les dispositifs, la temporalité,... L'intérêt qui prévaut est celui de l'élève et plus généralement celui de la classe.

Le jury a observé de très bonnes prestations dans ce temps d'échange qui a permis de distinguer des personnes témoignant d'une appréciable capacité au dialogue, à la remédiation, et faisant preuve de pragmatisme et d'attention vis-à-vis de leurs classes... Ces candidats suscitent le fort sentiment qu'ils pourront enseigner profitablement, en cultivant l'échange avec les élèves, les collègues, en portant un intérêt constant à la discipline du design et des métiers d'art. Une petite majorité de candidats ne présentait ni les ressources, ni les aptitudes pour répondre aux questions du jury. Ce temps de l'épreuve s'est limité à des échanges sans possibilité de remanier sereinement la séquence pédagogique.

• Conclusion

Ce concours a permis, entre l'épreuve du dossier et l'épreuve de la leçon, aux membres du jury d'évaluer objectivement les aptitudes des candidats retenus à la phase d'admission. On doit constater une relative cohérence des prestations à travers les épreuves, conduisant alors à une homogénéité des notes, notamment pour les excellents candidats. Malgré les situations variables constatées, le jury note que les candidats qui ont pu se distinguer ne sont autres que des personnes ayant pris la peine d'investir du temps pour préparer ces épreuves. La compréhension des enjeux, des moyens, des fonctionnements d'une séquence ne peut se faire qu'à partir d'une lecture attentive des documents-ressources (référentiels STD2A) et d'une curiosité pour les champs du design et des métiers d'art. Il paraît enfin nécessaire de porter une vive attention sur les élèves. Le niveau secondaire est un moment charnière de la scolarité où il est question de donner les outils conceptuels et pratiques aux lycéens pour leur permettre ensuite d'évoluer de manière autonome dans les années post-baccalauréat. Nous ne pouvons que conseiller aux futurs candidats de tenir compte du présent rapport de jury.